

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

### DÉLIBÉRATION N°2025 – 6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

*Vu l'article D841-9 du Code de l'Education et la circulaire ministérielle du 23 mars 2022 ;*

*Vu l'avis favorable rendu par la commission FSDIE réunie le 14 février 2025 ;*

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 mars 2025, approuve l'attribution des subventions au bénéfice des projets suivants dans le cadre du FSDIE.

### Propositions de la commission FSDIE du 14 février 2025

#### Présents :

- M<sup>me</sup> Michelle BUBENICEK, directrice de l'École nationale des chartes - PSL, présidente de la commission
- M. Baptiste BONDU, directeur général des services
- M. Julien CASSEFIÈRES, chef du service de la scolarité
- Joel FERAL (Master 2 Archives-Technologies numériques appliquées à l'histoire)
- Alice GUERIN (Master 2 Archives-Technologies numériques appliquées à l'histoire)
- Marie VIELMAS (Master 1 Archives-Technologies numériques appliquées à l'histoire)
- Lucien BERTHOUT (Elève Archiviste-paléographe en deuxième année)
- Justine COQUENTIN (Elève Archiviste-paléographe en deuxième année) Alexandre LIONNET-ROLLIN (Représentant invité des étudiants au CA, président du BD2E)

**Absents/excusés :**

- Adélaïde DROUINEAU (Représentante des élèves au CA)
- Léo COLLINET (Représentant des élèves au CA)
- Projet « Buffet des parrainages » (octobre 2025) porté par le BD2E, à hauteur maximale de 250€
- Projet « Week-end d'intégration » (octobre 2025), porté par le BD2E, à hauteur maximale de 684€
- Projets « Celebration des anniversaires des Masters et de l'ADEMEC » (décembre 2025) à hauteur maximale de 2000€
- Projets « Chartes en Vert » (octobre 2025) à hauteur maximale de 600€
- Projet « Chroniques chartistes » à hauteur maximale de 750€.

Le budget disponible au titre du FSDIE, fondée sur les recettes CVEC, étant de 4284 € cette année, la totalité des sommes est donc attribuée.

Le BD2E est, par ailleurs, attributaire de 10 125 € pour couvrir une partie des frais d'organisation du bal grâce au mécénat passant par la Fondation de l'École nationale des chartes abritée au sein de la Fondation PSL.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration  
de l'École nationale des chartes - PSL

Christophe STRASSEL